

# CONSEIL MUNICIPAL

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix novembre deux mille onze, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Meaux s'est réuni dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville, sur une convocation en date du quatre novembre deux mille onze, en exécution de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. COPÉ

M. PARIGI, M. MORIN, Mme HERICHER, Mme VAISSIERE, M. ALLARD, M. BRAS, Mme PEVERI, Mlle REZEG, M. LOCICIRO, M. AUGÉY, Mme CHAPON, Mlle BUFFE Adjoints au Maire,

Mme JACQUET, M. MERAT, M. BOURGEOIS, M. POURQUOI, Mme GILEWSKI, Mme LABAT, M. BIYOUUDI, Mme MAHOUKOU, Mme SCHMIDT, M. SURVILLE, Mme NOUBLANCHE, Mme CHARRIER, M. FIDELIN, M. POTIER Mme GAIGNET, Mme WEBER, Mme MENNESSON, Mme ANCEL, M. FERAL, M. MAVRÉ, Mme MEDJAHED, M. GERPHAGNON, Mme JOBELIN, M. BULTINGAIRE et Mme SCAILLET.

Mme ISSAD et M. FERNANDEZ ont respectivement donné pouvoir à Mme SCHMIDT et M. MERAT.

Absents excusés : M. TISSERAND, M. RODRIGUES et M. FORTIER.

Mme NOUBLANCHE est désignée comme secrétaire de séance.

Date de Notification
Date d'Affichage <b>22 NOV. 2011</b>
N° de Délibération 11110511
Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable <b>21 NOV. 2011</b>

**Objet : Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Meaux – Bilan de la concertation préalable et arrêt du projet.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.121-1 et suivants, L.123-1 et suivants, relatifs aux plans locaux d'urbanisme ; L.300-2 relatif aux modalités de la concertation préalable,

**VU** le Schéma Directeur de la Région Ile de France approuvé le 26 avril 1994,

**VU** le projet de Schéma Directeur de la Région Ile de France adopté le 25 septembre 2008,

**VU** le Schéma Directeur de la Région de Meaux approuvé le 19 mars 1997 et révisé le 13 décembre 2001,

**VU** le Plan de Déplacement Urbain de la Région Ile de France arrêté le 15 décembre 2001,

**VU** le Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux approuvé le 05 février 2007,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Meaux approuvé le 8 avril 2004, modifié le 15 septembre 2005, révisé partiellement le 21 mars 2008 et mis à jour le 8 avril 2008,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2010 prescrivant la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de la concertation préalable,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2011 prenant acte de la tenue du débat d'orientation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable,

VU le bilan de la concertation ci-annexé,

VU l'avis de la commission Logement – Rénovation Urbaine – Urbanisme du 07 novembre 2011,

**CONSIDÉRANT** que le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à la révision, ainsi que, à leur demande, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale,

OUI M. BRAS, Rapporteur en Conseil Municipal,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**PREND ACTE** du bilan de la concertation conduite pendant la durée des études avec les habitants, associations et acteurs publics ou privés,

**ARRETE** le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Meaux ci-annexé,

**PRECISE** que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision ; aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés, ainsi qu'aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

Le Maire,  
  
Jean-François COPE

